

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du trente juin deux mil dix sept

L'an deux mil dix sept, le trente juin à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents :

Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY – Jean-Paul COUDERT - Michel LANGLET – Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Mickaël FOUCHÉ - Kathy ORTEGA - Jérôme DÉHU

Absent (s) excusé (s):

Karine BOUDESSEUL a donné procuration à Claude SERVAIS
Marie-France DORÉ a donné procuration à Patricia FERREIRA
Angélique SEARA a donné procuration à Jacques CARPENTIER
Justine BOURDON a donné procuration à Kathy ORTEGA
Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 30 mai 2017

Elections sénatoriales : désignation des délégués et des suppléants :

M. le Maire informe qu'il convient de désigner les membres du Conseil Municipal qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Pour la commune de Tracy le Val le nombre est fixé à trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Une liste a été déposée. La liste « Unis » présente 6 candidats, elle est composée de : Claude SERVAIS, Patricia FERREIRA, Jérôme DÉHU, Liliane SALSO, Jacques CARPENTIER et Kathy ORTEGA.

Après le vote à bulletin secret de chaque conseiller, la liste « Unis » a obtenu l'ensemble des suffrages exprimés.

M. FOUCHÉ Mickaël quitte la séance du Conseil Municipal pour raison professionnelle et donne procuration à Patrick BAKUM

Travaux de voirie : autorisation de signer la convention avec le département

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'accord de subvention du Conseil Départemental de l'Oise pour l'installation du plateau ralentisseur au carrefour rue du Général de Gaulle / rue du 4^{ème} Zouave sur la RD130.

Il indique qu'il y a lieu de signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Oise pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Décision modificative n°1 :

Suite à la décision du Conseil de reprendre une concession funéraire pour un montant de 100 €, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après

Section de fonctionnement :

En dépenses, débit de 100 € du compte 6248 (divers), au crédit du compte 678 (charges exceptionnelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédit ci-dessus

Subvention Combattant Républicain et Tracythèque :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 300€ pour les Combattants Républicains et l'achat de livres pour un montant de 600 € pour la Tracythèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les propositions de M. le Maire.

Festivités du 13 et 14 juillet :

M. le Maire demande aux élus d'être présents pour assurer la préparation des festivités du 13 et 14 juillet.

Questions diverses :

Trottoirs : M. le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir un plan pluriannuel de réfection de l'ensemble des trottoirs de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Eclairage public : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a l'intention de modifier les horaires de l'éclairage public.

Considérant la baisse des dotations de l'état qui, selon le gouvernement, va continuer à impacter les budgets.

Considérant que l'état incite les collectivités locales à limiter les dépenses.

Considérant qu'après contact auprès des services de gendarmerie, il s'avère que les actes de malveillances ne sont pas plus nombreux lorsqu'il n'y a pas d'éclairage.

Considérant que le gain attendu est de l'ordre de 4.000 € sur la consommation électrique.

Considérant que l'objectif du Conseil est de ne pas augmenter les impôts locaux.

Considérant qu'il ne peut y avoir que des effets positifs tant sur le plan économique qu'environnemental.

Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion en septembre.

Les nouveaux horaires pourraient ainsi être modifiés pour fin septembre, à savoir : Eclairage la semaine à partir de 6h30 et le soir jusqu'à 22 heures. Les vendredis et samedis jusqu'à minuit.

Eclairage toute la nuit pour les 13 juillet, 24 et 31 décembre.

Le Conseil entend cette proposition et est amené à y réfléchir pour la prochaine réunion.

Climatisation salle des fêtes :

M. le Maire propose de faire installer la climatisation de la salle des fêtes.

Le Conseil accepte cette proposition et charge M. le Maire de demander des devis.

Convention avec ENEDIS :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le poste tour va être déposé dans les mois à venir. Il convient de passer une convention avec ENEDIS pour l'installation du nouveau poste de transformation électrique sur l'espace René DUMONT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire